

swissuniversities

swissuniversities
Effingerstrasse 15
Case postale
3000 Berne 1
www.swissuniversities.ch

Délégation Qualité / Accréditation – Mandat

En vertu des art. 16, al. 2, let. b, et 18 à 20, du ROrg-CR, le Comité swissuniversities a mis en place le 8 juillet 2014 une Délégation Qualité / Accréditation. En date du 27 janvier 2015, il lui confie le mandat suivant :

1. Tâches

La Délégation Qualité / Accréditation est l'interlocuteur du Comité swissuniversities et l'assiste de ses conseils. Elle traite, dans son domaine d'activité, des aspects importants pour l'ensemble du système des hautes écoles et les différents types de hautes écoles et vise ainsi à créer et à maintenir des conditions optimales pour les hautes écoles.

La Délégation Qualité / Accréditation :

- observe et anticipe les développements dans les domaines de la qualité et de l'accréditation, plus particulièrement dans les procédures d'accréditation au sens de la LEHE ;
- veille à assurer l'échange d'informations et se tient à disposition pour des tâches d'expertise ;
- élabore à l'intention du Comité des avis, des bases de décision et des prises de position dans son champ thématique ;
- assume des tâches de coordination et se charge du pilotage de projets dans son champ d'activité (notamment en relation avec le programme CUS P-03 « Performances de la recherche en sciences humaines et sociales ») ;
- participe pour son domaine de compétence à la préparation et à la mise en œuvre de la stratégie de swissuniversities ;
- collabore avec les autres délégations (notamment Enseignement et Recherche) pour traiter des questions communes ;
- est, en accord avec le Comité, l'interlocuteur principal envers les institutions et services officiels correspondants ;
- représente une plateforme en matière de bonnes pratiques dans le cadre de l'accréditation d'institutions.
- élabore et tient à jour un concept sur la forme à donner à un réseau Qualité / Accréditation qui prenne en compte les besoins des partenaires concernés ;
- défend, en accord avec le Comité, les intérêts des hautes écoles dans son champ d'activité.

2. Composition

- La Délégation Qualité / Accréditation est composée d'un total de 9 membres qui sont (vice-)recteurs/rectrices ou (vices-)présidents-e-s d'une haute école et/ou des spécialistes en matière de qualité et d'accréditation.
- Elle se compose de :
 - 3 représentant-e-s des hautes écoles universitaires ;
 - 3 représentant-e-s des hautes écoles spécialisées ;
 - 3 représentant-e-s des hautes écoles pédagogiques.;
- La Délégation est placée sous la direction d'un ou d'une président-e et d'un ou d'une vice-président-e issus de différents types de hautes écoles.
- De façon générale, les membres de la Délégation ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la Délégation dans des cas dûment motivés.
- Les membres de la Délégation sont nommés pour une période de deux ans renouvelable.

3. Gestion

- La gestion des tâches de la Délégation Qualité / Accréditation est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.

4. Dispositions transitoires

- Au terme d'une année, la Délégation Qualité / Accréditation établit un bilan de son activité, qu'elle présente dans un rapport au Comité swissuniversities.
- Le mandat de la Délégation Qualité / Accréditation est soumis à une évaluation au terme de deux ans et sera adapté le cas échéant.